

**PROVINCE DE QUÉBEC
COLLÈGE MONTMORENCY
VILLE DE LAVAL**

PROCÈS-VERBAL de la **383^e** assemblée ordinaire du Conseil d'administration du Collège Montmorency qui a eu lieu le mardi **4 novembre 2025**, à 17h à la salle du Conseil d'administration (local B-2492).

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames :
Martine Busque
Chantal Lamarche
France Lamarche
Lyne Larouche
Marie-Chantale Sabourin
Geneviève Prévost
Marise Lysie Théagène

Messieurs :
Didier Chrétien
François Demers
Stéphane Durocher
Jean-Philippe Gingras
Bonnet Huor
Philippe Lazzaroni
Benoit Lessard
Eli Emanuel Perique
Matteo Piano

INVITÉS PRÉSENTS :

Mesdames :
Roxanne Fournier
Isabelle Grelier
Véronique Leboeuf
Danielle Malkassoff
Catherine Parent
Julie Verdy

Messieurs :
Francis Belzile
Alexandre Joly
Stéphane Provost

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption du procès-verbal de la 382^e assemblée ordinaire: correction et approbation**
- 3. Affaires découlant de ce procès-verbal**

4. Rapport du Directeur général

5. Points de décision

- (d) 5.1 Rapport financier annuel du Collège 2024-2025 (RFA)
- (d) 5.2 Contrat pour les services d'audit financier
- (d) 5.3 Facture du Centre de services scolaires de Laval (CSI)
- (d) 5.4 Autorisation pour conclure les ordres de changements pour la réfection des systèmes des ventilations des gymnases (AO-2324-008)
- (d) 5.5 Rapport annuel des activités 2024-2025
- (d) 5.6 Composition de la Commission des études pour 2025-2026
- (d) 5.7 Autorisation pour conclure les ordres de changement pour la construction et la location des modulaires (AO-2425-018)

6. Points d'information

- (d) 6.1 Présentation de la cote B
- (d) 6.2 Attestations d'études collégiales (AEC) décernées en 25-26
- (d) 6.3 Plan de travail des départements et des comités de programme 25-26
- (d) 6.4 Frais sessionnels, hiver 2026
- (d) 6.5 Directive sur la tarification des tarifs de stationnement au Collège
- (d) 6.6 Début des travaux du comité de sélection pour la nomination au poste de Directrice ou Directeur des études

7. Correspondance et communications écrites

8. Affaires diverses

CA25/26-383.1/
ADOPTION DE
L'ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour

Après constat du quorum, le président du Conseil, M. Philippe Lazzaroni, déclare l'assemblée ouverte. Madame Marie-Ève Beauregard agit comme secrétaire de l'assemblée.

Le point 5.3 – Facture du Centre de services scolaires de Laval (CSI) est reporté à une prochaine assemblée.

Les points suivants sont ajoutés à l'ordre du jour :

- 5.7 _Autorisation pour conclure les ordres de changement pour la construction et la location des modulaires (AO-2425-018);
-
- 6.6 – Début des travaux du comité de sélection pour la nomination au poste de Directrice ou Directeur des études.

Il est proposé par : Mme Geneviève Prévost

Appuyé par : M. Matteo Piano

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la 383^e assemblée ordinaire, tel que modifié.

CA25/26-383.2/
ADOPTION DU
PROCÈS-VERBAL
DE LA 382^E
ASSEMBLÉE
ORDINAIRE :
CORRECTION ET
APPROBATION

2. Adoption du procès-verbal de la 382^e assemblée ordinaire : correction et approbation

Il est proposé par : Mme Lyne Larouche

Appuyé par : M. Matteo Piano

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la 382^e assemblée ordinaire.

CA25/26-383.3/
AFFAIRES
DÉCOULANT DE CE
PROCÈS-VERBAL

3. Affaires découlant de ce procès-verbal

Sans objet.

CA25/26-383.4/
RAPPORT DU
DIRECTEUR
GÉNÉRAL

4. Rapport du Directeur général

Le Directeur général fait rapport aux membres du Conseil quant aux dossiers et projets en cours au Collège.

CA25/26-383.5/
POINTS DE
DÉCISION

5. Points de décision

(d) 5.1 Rapport financier annuel du Collège 2024-2025 (RFA)

Le Conseil d'administration adopte le rapport financier annuel du Collège pour la période se terminant le 30 juin 2025 suite à un examen des documents et une présentation des résultats par la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

Faits saillants

- Le Collège termine l'année financière 2023-2024 avec un surplus de 4,9M\$;
- Le surplus est principalement expliqué par :
 - Le « A » du FABRES – ajustement pour l'augmentation significative des PES (+42K) depuis 2 ans (2,4M\$);
 - Les revenus nets de stationnement et des partenariats (1,3M\$), etc.;
 - Autres : baisses des honoraires professionnels (0,3M\$) et de la provision pour mauvaises créances (0,3M\$), etc.;
 - Revenus d'intérêts (0,6M\$).
- Fonds de fonctionnement : sur des revenus de fonctionnement de 129,3M\$, la grande majorité provient de subventions du MES et d'autres montants proviennent d'autres ministères et

organismes, de revenus d'inscription et droits afférents, ventes de biens, services, locations et autres ;

- Charges : salaires et avantages sociaux d'environ 72 M\$ pour les enseignants, 31 M\$ pour les autres catégories de personnels (11.1M\$ de plus que l'an dernier) ;
- Dépenses totalisent 124 M\$;
- Surplus au fonds de fonctionnement : 4 908 266 \$;
- Évolution des soldes de fonds : 7,5 M\$;
- Calcul de la surembauche/sous-embauche du personnel enseignant (enveloppe du « E ») : maintenant à 22,8 ETC en sous-embauche ;
- Total au solde de fonds à la fin de l'exercice: 10,9 M\$ au fonds de fonctionnement (la partie non affectée est de 4,9 M\$) ;
- Fonds des immobilisations : dépenses de 13,6 M\$ pour l'année ;

Les auditeurs externes, Mme Roxanne Fournier et M. Alexandre Joly, font état des principaux éléments discutés lors de la planification de l'audit.

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport financier annuel (RFA) 2024-2025 pour examen par les membres du Comité d'audit ;

CONSIDÉRANT le rapport de vérification préparé et présenté par les vérificateurs de la firme Raymond Chabot Grant Thornton ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité d'audit ;

Il est proposé par : M. Matteo Piano

Appuyé par : M. Jean-Philippe Gingras

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER pour l'exercice financier 2024-2025 les éléments suivants :

- Les états financiers au 30 juin 2025 des fonds de fonctionnement et de l'investissement ;
- Les notes aux états financiers ;
- Le rapport de l'auditeur ;
- Les résultats de la vérification sur l'énergie (Énercegep).

(d) 5.2 Contrat pour les services d'audit financier

En vue de la fin du contrat actuel avec la firme comptable en charge de la vérification financière annuelle, le Collège a lancé un appel d'offres afin de sélectionner une firme pour assurer la vérification des rapports financiers annuels (RFA).

Le mandat couvre l'exercice financier se terminant le 30 juin 2026, avec possibilité de renouvellement annuel pour les exercices se terminant en 2027, 2028, 2029 et 2030. Le montant du contrat total sera de 291 700\$.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur les Collèges d'enseignement général et professionnel (RLRQ c. C-29), le Collège doit nommer un auditeur indépendant qui doit produire un rapport d'audit sur ses opérations financières ;

CONSIDÉRANT que le contrat actuel avec la firme comptable responsable arrive à échéance le 30 juin 2025 ;

CONSIDÉRANT que le mandat couvre l'audit des rapports financiers annuels (RFA) pour les exercices financiers se terminant le 30 juin 2026, avec possibilités de renouvellement annuel pour les années se terminant en juin 2027, 2028, 2029 et 2030 ;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public (A0-2526-001) a été lancé afin de sélectionner la firme responsable de la vérification des rapports financiers annuels du Collège pour une période de cinq (5) ans, selon une formule de 1 an renouvelable annuellement jusqu'à concurrence de cinq (5) années (1+1+1+1+1) ;

CONSIDÉRANT que le comité d'analyse des soumissions a procédé à l'évaluation des propositions reçues selon les critères prévus au devis d'appel d'offres et que le Collège doit octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme ;

CONSIDÉRANT que trois (3) soumissionnaires ont déposé une soumission conforme :

Nom du fournisseur	Montant de la soumission (taxes en sus)
MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l.	291 700 \$
Mallette S.E.N.C.R.L	312 185 \$
Raymond Chabot Grant Thornton	321 550 \$

CONSIDÉRANT que la firme MNP S.E.N.C.R.L a présenté la plus basse soumission conforme ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Directeur général et du Directeur des services financiers ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité d'audit;

Il est proposé par : M. Bonnet Huor

Appuyé par : Mme Marie-Chantale Sabourin

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER le Collège à octroyer le mandat à la firme MNP S.E.N.C.R.L pour la vérification du rapport financier annuel pour l'exercice financier se terminant le 30 juin 2026 avec possibilité de renouvellement annuel jusqu'en 2030 pour un montant total de 291 700 \$.

(d) 5.3 Facture du Centre de services scolaires de Laval (CSI)

Ce point est reporté à une prochaine assemblée.

(d) 5.4 Autorisation pour conclure les ordres de changements pour la réfection des systèmes des ventilations des gymnases (AO-2324-008)

Le Bureau de planification et de réalisation de projets majeurs d'infrastructure du Collège souhaite solliciter les membres du Conseil d'administration afin de finaliser les ordres de changement relatifs au contrat de construction « Réfection des systèmes de ventilation des gymnases » découlant de l'appel d'offres AO-2324-008, avec l'entrepreneur Procova Inc., en conformité avec les exigences de la Loi sur les contrats des organismes publics.

Onze (11) ordres de changement ont été requis pour effectuer des travaux supplémentaires en lien avec le contrat, totalisant la somme de 216 326,72 \$ (taxes en sus), soit 7,49 % du montant initial du contrat :

Numéro de l'ordre de changement	Montant de l'ordre de changement (Taxes en sus)
ODC 01	13 623,67 \$
ODC 02	24 862,46 \$
ODC 03	7 443,28 \$
ODC 04	12 272,81 \$
ODC 05	2 914,15 \$
ODC 06	95 576,12 \$
ODC 07	7 746,85 \$
ODC 08	-450,00 \$
ODC 09	6 155,59 \$
ODC 10	17 191,66 \$
ODC 11	28 990,13 \$

CONSIDÉRANT l'article 3.4 du Règlement relatif à la gestion financière et à la délégation de pouvoirs dévolus au dirigeant de l'organisme (numéro 3) qui prévoit que lors de modification à un contrat occasionnant une dépense supplémentaire, l'engagement financier qui en résulte doit être autorisé en fonction des seuils de délégation en considérant que le montant révisé inclut le montant cumulatif des suppléments ;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, les dépenses réelles sont en lien avec le budget global autorisé au projet ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Bureau de planification et de réalisation de projets d'infrastructure ;

Il est proposé par : M. Matteo Piano

Appuyé par : M. Jean-Philippe Gingras

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER la conclusion des ordres de changements totalisant la somme de 216 326,72 \$ (taxes en sus) à Procova Inc., soit 7,49 % du montant initial du contrat pour la réfection des systèmes de ventilation des gymnases (AO-2324-008).

(d) 5.5 Rapport annuel des activités 2024-2025

L'article 27.1 de la Loi sur les collèges précise qu'un collège doit, au plus tard le 1^{er} décembre de chaque année, transmettre au ministère de l'Enseignement supérieur un rapport de ses activités pour

son exercice financier précédent. Ce rapport doit faire état des résultats obtenus en regard des objectifs fixés dans le plan stratégique.

Le ministère de l'Enseignement supérieur demande aux collèges de compléter leur rapport annuel dans un formulaire sur le portail CollecteInfo, où l'on précise la liste des éléments obligatoires à y inclure et les documents à y joindre.

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 27.1 de la Loi sur les Collèges d'enseignement général et professionnel en vertu desquelles le Collège doit transmettre, au plus tard le 1^{er} décembre de chaque année, un rapport sur ses activités au ministère de l'Enseignement supérieur ;

CONSIDÉRANT que ce rapport doit faire état des activités pour son dernier exercice financier ainsi que des résultats obtenus en regard des objectifs fixés dans le plan stratégique ;

CONSIDÉRANT le mandat de publier dans notre rapport annuel le code d'éthique et de déontologie des administrateurs ;

CONSIDÉRANT que ce rapport doit se faire sur le portail CollecteInfo du ministère de l'Enseignement supérieur ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de direction d'approuver le rapport annuel ;

Il est proposé par : M. Matteo Piano

Appuyé par : M. Eli Emanuel Perique

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER le Directeur général à transmettre au ministère de l'Enseignement supérieur, le rapport annuel du Collège Montmorency pour l'année 2024-2025 tel que déposé sous la cote CA25/26.383.5.5.

(d) 5.6 Composition de la Commission des études pour 2025-2026

La composition de la Commission des études (présidence, responsables de programmes et autres membres) pour l'année 2025-2026 est déposée. Des représentants de la population étudiante ont été ajoutés.

CONSIDÉRANT la composition de la Commission des études pour l'année 2025-2026 déposée en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 7 sur la Commission des études ;

CONSIDÉRANT les modalités de nomination des responsables pédagogiques prévues à l'article 3.1.1 e) du Règlement numéro 7 sur la Commission des études ;

CONSIDÉRANT le respect par le Collège des règles de composition et de nomination des membres de la Commission des études telles qu'énoncées à l'article 3.1.1 du règlement numéro 7 sur la Commission des études ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des études ;

Il est proposé par : Mme Lyne Larouche

Appuyé par : Mme Geneviève Prévost

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE RECEVOIR officiellement la liste des membres de la Commission des études pour 2025-2026.

(d) 5.7 Autorisation pour conclure les ordres de changement pour la construction et la location des modulaires (AO-2425-018)

Le Bureau de la planification et de la réalisation des projets d'infrastructure du Collège souhaite solliciter les membres du Conseil d'administration afin de finaliser les ordres de changement relatifs au contrat de construction et location de modulaires pour aménagement de classes, découlant de l'appel d'offres AO-2425-018, avec l'entrepreneur AMB Tresec Inc. - AMB Modulaire en conformité avec les exigences de la Loi sur les contrats des organismes publics.

Sept (7) ordres de changement ont été requis pour effectuer des travaux supplémentaires en lien avec le contrat. Le Collège a pris la décision de répartir la valeur des ordres de changement sur le montant du loyer des modulaires, à taux d'intérêt de 3 %, soit 35 074,92 \$ sur une période de 9 ans totalisant la somme de 149 537,88 \$ (taxes en sus), représentant 2,67 % du montant initial du contrat :

Numéro de l'ordre de changement	Montant de l'ordre de changement (Taxes en sus)
ODC 01	25 543,87 \$
ODC 02	13 469,50 \$
ODC 03	628,17 \$
ODC 04	27 500,00 \$
ODC 05	9 020,00 \$
ODC 06	22 593,42 \$
ODC 07	15 708,00 \$

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été lancé en 2025 pour le contrat de construction et location de modulaires pour aménagement de classes (AO-2425-018) ;

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration a autorisé l'octroi du contrat pour ces travaux de construction et location au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entrepreneur AMB Tresec Inc. - AMB Modulaire, au montant de 5 597 000,00 \$ (taxes en sus) ;

CONSIDÉRANT que sept (7) ordres de changement ont été requis pour effectuer des travaux supplémentaires en lien avec le contrat, totalisant la somme de 114 462,96 \$ (taxes en sus) ;

CONSIDÉRANT la décision du Collège de répartir la valeur des ordres de changement sur le montant du loyer des modulaires, à un taux d'intérêt de 3 %, soit 35 074,92 \$ sur une période de 9 ans, totalisant la somme de 149 537,88 \$, représentant 2,67 % du contrat :

Numéro de l'ordre de changement	Montant de la soumission (taxes en sus)
ODC 01	25 543,87 \$
ODC 02	13 469,50 \$
ODC 03	628,17 \$
ODC 04	27 500,00 \$

ODC 05	9 020,00 \$
ODC 06	22 593,42 \$
ODC 07	15 708,00 \$
Total	114 462,96 \$

CONSIDÉRANT l'article 3.4 du Règlement relatif à la gestion financière et à la délégation de pouvoirs dévolus au dirigeant de l'organisme (numéro 3) qui prévoit que lors de modification à un contrat occasionnant une dépense supplémentaire, l'engagement financier qui en résulte doit être autorisé en fonction des seuils de délégation en considérant que le montant révisé inclut le montant cumulatif des suppléments ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Bureau de planification et de réalisation de projets d'infrastructure ;

Il est proposé par : M. Matteo Piano

Appuyé par : Mme Geneviève Prévost

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER la conclusion des ordres de changement totalisant la somme de 149 537,88 \$ incluant les intérêts (taxes en sus) à AMB Tresec Inc. - AMB Modulaire, soit 2,67 % du montant initial pour la construction et location de modulaires pour aménagement de classes (AO-2425-018).

CA25/26-383.6/
POINTS
D'INFORMATION

6. Points d'information

(d) 6.1 Présentation de la cote B

L'une des priorités du Plan de réussite 2024-2026 est de se doter d'un modèle conceptuel (cadre institutionnel) de la réussite au Collège Montmorency.

Au cœur de cette vision se trouve la Cote B, qui réfère au bonheur, au bien-être et à la bienveillance. Elle comprend également :

- La capacité à trouver sa voie;
- Un sentiment de bien-être;
- L'acquisition des outils permettant d'apprendre tout au long de la vie.

Elle se traduit par les actions concrètes mises en place par le Collège pour soutenir sa population étudiante dans l'atteinte de leurs objectifs.

Mme Julie Verdy, directrice adjointe des études au Bureau de la réussite et de l'innovation pédagogique, présente la Cote B aux membres du Conseil d'administration.

(d) 6.2 Attestations d'études collégiales (AEC) décernées en 25-26

La Direction de la formation continue et des services aux entreprises et la Direction des études présentent un bilan des attestations d'études collégiales (AEC) décernées en 2025-2026.

(d) 6.3 Plan de travail des départements et des comités de programme 25-26

Le plan de travail constitue un moyen privilégié d'information qui permet de faire connaître la nature des responsabilités confiées aux départements, aux comités de programme et à leurs membres dans le but d'assurer la qualité de l'enseignement dispensé dans les différents programmes de formation offerts. Il est déposé pour information.

Les activités, les projets pédagogiques particuliers, l'implication et la contribution des équipes départementales et de comités de programme au Plan stratégique du Collège, au Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur ainsi que dans certaines politiques y sont précisés.

(d) 6.4 Frais sessionnels, hiver 2026

Le tableau des frais de la session d'hiver 2026 est déposé à titre informatif.

6.5 Directive sur la tarification du stationnement au Collège

La Directive sur la tarification du stationnement au Collège est présentée par le Directeur de l'administration, de l'approvisionnement et des finances et le Directeur des technologies de l'information et du service des immeubles. Les nouveaux tarifs et les futures zones de stationnement sont partagés avec les administrateurs.

(d) 6.6 Début des travaux du comité de sélection pour la nomination au poste de Directrice ou Directeur des études

Le comité de sélection est composé des membres suivants : Benoit Lessard (président), Jeanne-Évelyne Turgeon, Jean-Philippe Gingras, Stéphane Durocher et Marise Lysie Théagène.

Le Comité de sélection a pour mandat d'élaborer un profil, les critères de sélection, les modalités d'examen des candidats et l'échéancier. Par la suite, il consulte la Commission des études sur le profil attendu et présente celui-ci ainsi que l'avis de la Commission des études au Conseil d'administration pour fins d'approbation. Après approbation par le C.A., le Comité de sélection procèdera à l'affichage interne et externe du poste.

Ces travaux débiteront sous peu.

CA25/26-383.7/
CORRESPONDANCE
ET
COMMUNICATIONS
ÉCRITES

7. Correspondance et communications écrites

- | | | |
|-----|----------------|---|
| (d) | 7.1 | 2025-09-26 : Lettre du ministère de l'Enseignement supérieur concernant les étudiants internationaux et les permis d'études. |
| (d) | 7.2 | 2025-10-03 : Lettre du ministère de l'Enseignement supérieur en lien avec le processus d'évaluation dans le domaine de la recherche dans les établissements d'enseignement collégial. |
| (d) | 7.3 (a) | 2025-10-21 : Lettre du ministère de l'Enseignement supérieur en lien avec l'allégement accordé par le Conseil du trésor concernant le gel de recrutement. |
| (d) | 7.3 (b) | Annexe 1 : Liste des emplois concernés par l'allégement accordé par le Conseil du trésor concernant le gel de recrutement. |
-

(d) 7.4 2025-10-22 : Déclaration des autorisations au gel de recrutement.

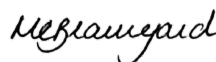
8. Affaires diverses

Sans objet.

LA SÉANCE EST LEVÉE



Philippe Lazzaroni
Président



Marie-Ève Beauregard
Secrétaire générale